Le JOURNAL de Cournon-d'Auvergne

#216 • PRINTEMPS 2021

AU SOMMAIRE

À LA UNE
La planète Puy-de-Mômes fait preuve de résilience

ACTUALITÉS
Régionales et départementales 2021 : mode d'emploi

RENCONTRE
Des bénévoles au service de l'école de la République

MA VILLE
Les demandes de certificats d'urbanisme se dématérialisent

DOSSIER PAGE 16

Un cœur de ville se dessine à Cournon-d'Auvergne

COURNON d'Auvergne

6

Pages 4 et 5
RETOUR EN IMAGES

Page 6
À LA UNE
La planète Puy-de-Mômes fait preuve de résilience

Pages 7 à 10
ACTUALITÉS
Ça bouge dans mes commerces !
Comment lutter contre la chenille processionnaire du pin ?
Un Schéma Directeur Immobilier et énergétique pour un patrimoine durable
Régionales et départementales 2021 : mode d'emploi
Ça coule de source au Pôle Petite Enfance
À vos paniers !
Les petits cournonnais renfilent les baskets

12

Page 12
FICHE PRATIQUE
Calendrier des collectes de déchets ménagers 2021

14

Page 14
RENCONTRE
Des bénévoles au service de l'école de la République

Page 15
ENJEUX DE SOCIÉTÉ
Publicités, enseignes et bâtiments professionnels : quel éclairage nocturne ?
De nouveaux arbres au cimetière de la Motte

DOSSIER Pages 16 à 21
Un cœur de ville se dessine à Cournon-d'Auvergne

Page 22
MA VILLE
Les demandes de certificats d'urbanisme se dématérialisent
Travaux

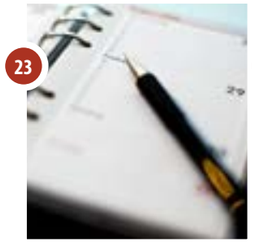

23

Page 23
L'AGENDA
Bulletin de participation au concours des maisons et balcons fleuris 2021

Pages 24 et 25
TRIBUNES

Pages 26 et 27
INFOS MAIRIE

Deux formats, livre audio et RTF, sont accessibles en ligne sur **www.cournon-auvergne.fr** pour les personnes porteuses d'un handicap visuel.

Directeur de publication : François Rage • **Coordination générale :** Maëlle Ramassamy-ionas • **Rédaction :** Amandine Julien, Maëlle Ramassamy-ionas, Marion Saux, avec le concours des services municipaux • **Infographie :** Martial Monchalin • **Régie publicitaire :** service communication externe - 04 73 69 90 32 • **Photos :** Alparslan Coskun, Freepik.com/macrovector, MTA Marcillon Thuilier Architectes (couverture), Rodolphe Brun, Clermont Auvergne Métropole • **Impression :** Chambrial & Cavanat (63160 Billom) • **Tirage :** 10 300 exemplaires, droits de reproduction réservés ville de Cournon-d'Auvergne • **Dépôt légal :** mars 2021 • **Distribution :** Médiapost

ÉCOLOGIE : DE LA VOLONTÉ À L'ACTION

Les aléas climatiques qui se succèdent d'année en année ont fini de convaincre l'opinion publique que l'état de santé de la planète est inquiétant. L'urgence est désormais d'agir tant à l'échelle globale que locale.

Vous nous avez fait confiance pour incarner un programme dans lequel l'écologie et la préservation de l'environnement prennent une part prépondérante. Nous y travaillons.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA VILLE

Nous avons mis en place des mesures dès le début du mandat en créant, par exemple, une aide à l'achat de Vélos à Assistance Électrique (VAE), en initiant le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur des parkings existants ou en validant la pose d'une chaufferie bois mutualisée (groupe scolaire H.-Bournel et Gymnase Gardet).
Plus globalement, la ville est lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt grâce auquel sera mis en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments publics. Il permettra, à terme, à l'ensemble des bâtiments municipaux d'être énergiquement à l'équilibre.
Autre projet participant de la transition écologique : InspiRe dont la concertation publique se termine. Il contribuera à façonner les nouvelles connexions entre les quartiers de la ville mais aussi avec les autres communes de la métropole.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

En début de mois le journal Le Monde titrait : « En France, plus de 2 400 espèces sont menacées d'extinction » : les oiseaux étant le groupe le plus touché. Nous assistons à un dérèglement de l'équilibre naturel et à la prolifération d'espèces considérées comme indésirables (chenilles processionnaires, moustiques, etc.).
Aussi, la ville met en place de nombreuses mesures visant à sauvegarder cette indispensable biodiversité animale, telles que la pose de nichoirs à mésanges (lutte contre les chenilles processionnaires) ou à martinets ou encore de gîtes à chauves-souris (lutte contre les moustiques).
Le dernier conseil municipal a permis de signer une convention afin de favoriser l'implantation de ruches en milieu urbain et de proposer un travail de sensibilisation auprès d'un public multigénérationnel.
Une étude concernant « la trame verte et bleue » est lancée. Elle permettra d'identifier et de maintenir des corridors biologiques en ville pour les animaux. Elle vise également à préserver la diversité végétale pour laquelle la municipalité s'engage d'ores et déjà en faisant sienne la devise « planter le bon arbre au bon endroit », et également en continuant de planter divers cépages auvergnats au sein du conservatoire municipal viticole.

L'AFFAIRE DE TOUS !

Ces convictions traduites en diverses actions concrètes peuvent être effectives et efficientes seulement si elles sont :
- intégrées à l'ensemble des projets que nous portons. Vous en trouverez d'ailleurs un exemple concret dans ce journal avec le projet ZAC République pour lequel le développement durable est le maître-mot.
- réalisées avec les enfants afin de les sensibiliser dès le plus jeune âge, à l'image des partenariats établis avec le Centre d'Animations Municipal et certaines classes pour la pose de nichoirs ainsi que la plantation de pieds de vigne.
- partagées et portées par vous, les Cournonnais·e·s car préserver notre cadre vie et les ressources de notre planète est l'affaire de tous !

Je vous invite à découvrir et partager nos projets aussi via nos réseaux sociaux dont les liens sont au dos ce numéro.

Profitez du printemps pour parcourir nos espaces naturels préservés !

François RAGE
Maire de Cournon-d'Auvergne
1er Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole
Président du SMTC

PERFORMANCES VISUELLES

27 NOVEMBRE

Parce que la culture se vit aussi en extérieur, la municipalité a décidé de faire appel à un artiste plasticien cournonnais afin d'égayer certains murs de la commune. Diplômé de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole en 2008, Christophe Tarrerias a réalisé deux collages éphémères sur les murs de la Ville, l'un sur La Coloc' de la culture et l'autre place de la Halle. Conçues à partir de papier imprimé de photos ou dessins, ses œuvres poétiques et épurées ont pour vocation de faire naître des émotions et une joie soudaine, indispensables pour résister aux chamboulements de notre société.

MARCHÉ DE NOËL

DU 11 AU 13 DÉCEMBRE

Malgré le contexte sanitaire, la municipalité de Cournon-d'Auvergne a mis tous les moyens en œuvre pour offrir à toutes et tous une touche de magie en cette fin d'année 2020. Organisée dans le plus strict respect des mesures sanitaires, la 17e édition du marché de Noël a eu lieu pour la première fois sur l'esplanade de la salle polyvalente. Pendant trois jours, les visiteurs ont ainsi pu parfaire leurs préparatifs de fêtes au gré des chalets, espacés pour l'occasion, des 40 artisans et commerçants sélectionnés avec soin pour la qualité et l'authenticité de leurs produits.

INITIATIVE CITOYENNE

9 FÉVRIER

Suite à un courrier adressé au Maire, un groupe d'enfants âgés de 7 à 12 ans a été reçu en mairie pendant les vacances scolaires. Attachés à leur cadre de vie, ces jeunes cournonnais ont ainsi pu présenter au Maire et à son adjointe, en charge notamment de la jeunesse, leur envie d'aménagement extérieur visant à animer et valoriser leur lotissement.

UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR NOS AÎNÉS

9 FÉVRIER

Compte tenu du nombre limité de doses de vaccins délivrées par les services de l'État, aucune nouvelle ouverture de centre de vaccination permanent n'a pu être envisagée à ce jour. Par ailleurs, afin d'apporter une réponse de proximité aux plus fragiles, les agents du PRIS se tiennent à votre disposition pour vous aider à prendre rendez-vous et organiser votre transport jusqu'aux centres de vaccination de Clermont-Ferrand et/ou d'Issoire. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le PRIS au 04 73 84 68 79.

UNE RENTRÉE EN TOUTE SÉCURITÉ

23 FÉVRIER

Au sortir des vacances de février, François Rage, maire de la Ville, s'est rendu dans les écoles cournonnaises pour distribuer, à chaque enfant, 2 nouveaux masques lavables, conformes aux nouvelles normes sanitaires de l'Éducation Nationale. Accompagné de Chantal Drozdz, adjointe au scolaire, il a également pu échanger avec les agents municipaux sur le protocole sanitaire renforcé mis en place dans les restaurants scolaires.

RENCONTRE AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT

23 FÉVRIER

François Rage, maire de Cournon-d'Auvergne, a accueilli M. le Préfet, Philippe Chopin ainsi que Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement Béatrice Steffan, à l'occasion d'une rencontre officielle, laquelle s'est poursuivie avec une visite de la commune. Parmi les principaux points abordés : le projet de la ZAC République, les enjeux liés à la sécurité, le soutien au secteur culturel, le contournement de Cournon-d'Auvergne, l'aménagement des berges de l'Allier ou encore la pérennité des dotations de l'État aux collectivités territoriales et les enjeux du plan de relance. Lors de cette discussion, M. le Maire a également réitéré sa demande de voir la Ville bénéficier d'un centre de vaccination ouvert à sa population et celle des communes alentours.

SOUVENIR AU CINÉMA LE GERGOVIE

8 MARS

Utilisé jusqu'au milieu des années 70, un projecteur 16 mm Cinemeccanica a été offert à la Ville par la paroisse Saint-Paul du Val d'Allier représentée par le prêtre Paul Carbonaro, Jocelyne Cussac et Patrick Scholtès. Véritable patrimoine de l'histoire de la commune, cet appareil, installé à l'époque dans la salle paroissiale, a offert à de nombreux Cournonnais·e·s leurs premiers souvenirs cinématographiques. Désormais en exposition permanente au sein du cinéma municipal Le Gergovie, la municipalité tient à remercier chaleureusement la paroisse Saint-Paul du Val Allier pour ce don.

DEVOIR DE MÉMOIRE

Compte-tenu des mesures sanitaires en vigueur, la municipalité de Cournon-d'Auvergne, les personnalités, les porte-drapeaux des différentes associations d'anciens combattants et les corps constitués se sont réunis sans public, à l'occasion des manifestations du souvenir.

- SAMEDI 13 MARS : Hommage aux aviateurs anglais ;
- VENDREDI 19 MARS : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

LA PLANÈTE PUY-DE-MÔMES FAIT PREUVE DE RÉSILIENCE

En raison de la crise sanitaire, la 27e édition du Festival jeune public s'est préparée dans des conditions particulières. Au moment où vous lisez ces lignes, la municipalité a pris la décision d'annuler le Festival dans sa forme habituelle.

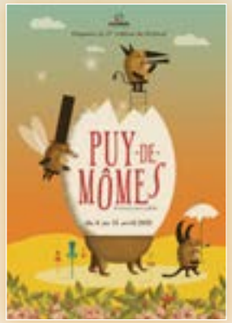

Si la 26e édition du Festival Puy-de-Mômes a également été annulée en raison de la pandémie liée à la Covid-19 en mars 2020, cette année, la municipalité a fait le choix assumé de mettre tous les moyens en œuvre pour maintenir une proposition artistique pour les jeunes cournonnais en direction des scolaires.

Dans cette optique, la Ville a établi un protocole sanitaire strict qu'elle a transmis à la préfecture afin de permettre aux compagnies sélectionnées de se produire face à un public, exclusivement constitué d'écoliers cournonnais. Initialement conçue pour l'ensemble du jeune public, la programmation de cette année fera la part belle à un mélange équilibré de reports du Festival 2020 et de nouvelles créations autour de la thématique de l'écologie. En espérant un retour positif de la préfecture, l'équipe de la Coloc' de la culture s'adapte au fil des jours pour proposer à l'ensemble des groupes scolaires de Cournon-d'Auvergne une visite guidée de leur planète de spectacles, étalée sur 3 semaines.

Malgré le contexte sanitaire, l'ambition du Festival restera la même : accueillir des spectateurs dès le plus jeune âge pour goûter à une grande diversité de disciplines (théâtre d'objets, musique, cirque, danse, etc.).

Soutenues par la Ville et la Coloc' de la culture, certaines des compagnies sélectionnées bénéficient également d'un accueil en résidence, sans public et dans le respect des règles sanitaires. Accueillies au sein de la Coloc' de la culture, ces résidences permettent aux compagnies de préparer et répéter leurs spectacles tout en bénéficiant de l'accompagnement technique des agents municipaux.

Merci aux multiples partenaires du Festival qui contribuent à faire vivre et tourner la planète Puy-de-Mômes !

LE MOT DE L'ÉLUE

Le monde de la culture souffre. Depuis maintenant plus d'une année nos équipements ont dû fermer leurs portes. Jamais pourtant nous n'avons constaté un tel besoin de culture. C'est pourquoi, après l'annulation pure et simple du Festival l'an dernier, nous faisons tout pour le maintenir, « même à minima ». Toujours convaincus de l'importance de soutenir le spectacle vivant et ses intermittents, nous avons demandé aux services d'imaginer une sorte de « Festival bis » qui ne s'adresserait qu'aux seuls écoliers et qui permettrait le respect des normes sanitaires. Je tiens d'ailleurs à remercier les services tant l'organisation d'un Festival est énergivore. L'idée est bien de maintenir ce lien si important entre les jeunes cournonnais et la culture qui permet d'éveiller leur curiosité et également de les sensibiliser à certains enjeux de société. Un proverbe africain dit qu'« un Homme sans culture ressemble à un zèbre sans rayures ».

Géraldine Alexandre
2e adjointe au Maire chargée de la culture, du sport, des relations internationales et du patrimoine

ÇA BOUGE dans mes commerces !

Partenaire du commerce local, la Ville accompagne les initiatives des commerçants et s'attache à rendre compte de la création et des transferts d'activités sur la commune.
Nouveaux commerçants, faites-vous connaître auprès du service Économie de proximité par courriel :
economie-proximite@cournon-auvergne.fr

EComWork

Centre de coworking dédié au eCommerce.

Possibilité de louer vos bureaux, d'échanger avec des spécialistes du eCommerce, d'avoir accès à des salles de réunion, etc.

3 rue Eugène-Renaux
Tél. : 04 73 61 22 21
Site : www.ecomwork.fr
Facebook : @ecomwork63
Instagram : @ecomwork63

Sublim'Idylle Lingerie

Commerce de proximité indépendant spécialisé en lingerie féminine et sous-vêtements.

26 rue du Commerce
Tél. : 06 18 36 06 96
Facebook : Sublim'Idylle Lingerie

A fleur de toi

Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et alimentation spécialisée.

125 avenue de Clermont
Tél. : 06 69 16 52 54
Facebook : A fleur de toi
Instagram : @a_fleur_de_toi_63

Wonder Caker

Gâteaux événementiels sur mesure (Wedding Cake, Cake Design, Number cake) et ateliers de pâtisserie.

28 rue du Commerce
Tél. : 07 83 37 85 00
Site : www.wondercaker.com
Facebook : @WonderCaker
Instagram : @Wondercaker

Atol Mon Opticien

Christine Cluzel, opticienne

Compétences, opticiens visagistes, accueil chaleureux, savoir-faire, verres Zeiss, opticiens engagés.

16 place des Dômes
Tél. : 04 73 84 55 34
Site : www.opticiens-atol.com/trouver-opticien/cournon-16-place-des-domes
Facebook : @atolcournon

Tabac des Rives d'Allier

Tabac, article fumeur, presse, loto, PMU, café.

15 avenue Édouard-Herriot - Cournon-d'Auvergne
Tél. : 09 77 06 90 97
Facebook : Tabac des rives

La Galerie des Saveurs

Restaurant familial de 30 couverts, cuisine semi-gastronomique et traditionnelle, précise, généreuse, élégante, esthétique et affirmée.

17 rue du Commerce
Tél. : 09 87 77 52 79
Site : https://restaurant-la-galerie-des-saveurs.eatbu.com
Facebook : La Galerie des Saveurs

Auvergne Service Médical

Magasin de vente et de location de matériel médical. Aide et conseils personnalisés sur un large choix de produits pour particuliers et professionnels.

65 avenue d' Aubière
Tél. : 06 59 70 84 96 / 09 81 92 58 87
Site : www.auvergneservicemedical.fr
Facebook : @auvergneservicemedical

Comment lutter contre LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN ?

Tous les ans, en fin d'hiver, les chenilles processionnaires quittent leur nid, descendent au sol et arrivent dans nos jardins. Contre l'invasion de ces chenilles sur l'espace public, la Ville a mis en place un système de lutte dont vous pouvez vous inspirer pour le traitement de votre propre jardin.

Aujourd'hui, chacun connaît le pouvoir urticant de ses poils, qui, dispersés, peuvent provoquer des réactions violentes chez l'homme et les animaux domestiques. Très légers et fragiles, les poils de cette chenille se détachent lorsqu'elle est inquiétée ou excitée. Dès le premier contact, la substance urticante et potentiellement allergisante se libère et provoque des démangeaisons très vives pouvant aller jusqu'à des problèmes respiratoires et ophtalmologiques dans certains cas.

Les changements climatiques accompagnés d'hivers trop doux et trop courts, expliquent l'arrivée en masse de ces *notodontidae*. Pour parer à cela, il est recommandé de :

- détruire les cocons, par coupage et incinération des branches contaminées (de septembre à janvier) ;
- installer des pièges à capture autour du tronc des arbres concernés, pour collecter les chenilles lorsqu'elles quittent leur abri avant de s'enterrer (de novembre à avril) ;
- introduire des prédateurs naturels telles que les mésanges charbonnières, insensibles aux polis urticants grâce à l'implantation de nichoirs (de mi septembre à décembre) ;
- capturer les papillons mâles à l'aide de pièges à phéromones, afin de limiter leur reproduction (de juin à mi septembre).

Certes, ces procédés ne conduisent pas à l'éradication des insectes, mais ils permettent néanmoins d'en limiter la prolifération.

Un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique pour un patrimoine durable

Afin de disposer d'une vision globale de son patrimoine et de mettre en œuvre une véritable stratégie d'investissement, la Ville se dote d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE). L'objectif ? Cibler les priorités d'intervention et élaborer un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments publics. Dans cette optique, la commune a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), lancé fin 2020 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Banque des Territoires, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Sélectionnée parmi 20 villes lauréates, Cournon-d'Auvergne va ainsi pouvoir bénéficier de l'accompagnement technique et méthodologique d'un cabinet conseil en gestion des services publics et d'un bureau d'études thermiques et fluides, intégralement pris en charge financièrement dans le cadre de l'AMI. Au-delà d'un outil de planification, le SDIE est une feuille de route indispensable pour pouvoir solliciter des financements permettant d'assurer une mise en œuvre dans les années à venir.

Régionales et départementales 2021 MODE D'EMPLOI

Reportées en raison de l'épidémie de Covid-19, les élections régionales et départementales initialement programmées en mars, devraient avoir lieu les 13 et 20 juin prochains.

Les élections régionales et les élections départementales sont deux scrutins différents. Il y aura donc deux urnes avec un bulletin à glisser dans chacune d'elles. D'une durée habituelle de 6 ans, le mandat des conseillers régionaux comme des conseillers départementaux durera, cette fois-ci, quelques mois de plus jusqu'en mars 2028 selon le projet de loi adopté au Sénat.

Qui peut voter ?

Pour voter lors de ces élections, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (à condition d'avoir été recensé pour la journée d'appel) ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, etc.), vous devez faire la démarche de vous inscrire sur les listes électorales **au plus tard le vendredi 7 mai**.

Quels sont les modes de scrutin ?

Les élections régionales se déroulent selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours, avec prime majoritaire. La répartition se fait dès le premier tour si une liste obtient plus de la moitié des suffrages exprimés. Sinon, un second tour est organisé, où seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent concourir. Les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés peuvent fusionner avec des listes qui accèdent au second tour.

Pour leur part, les élections départementales sont organisées selon un scrutin binominal à deux tours. À Cournon-d'Auvergne, les binômes composés obligatoirement d'un homme et d'une femme, se présentent au niveau du canton, division électorale du département composée des communes de Le Cendre et de Cournon-d'Auvergne. Pour être élu au premier tour, il faut recueillir la majorité absolue des voix exprimées et le quart des électeurs inscrits. Si aucun binôme ne répond à cette condition, un second tour est organisé avec les binômes ayant obtenu au moins 12,5 % des électeurs inscrits, ou, si un seul ou aucun binôme ne remplit pas cette condition, avec les deux binômes arrivés en tête au premier tour.

DES QUESTIONS ?
Vous pouvez contacter le service population au 04 73 69 90 00

*En raison du contexte sanitaire, il est possible que certains bureaux de votes soient délocalisés. Plus d'informations sur **www.cournon-auvergne.fr***

Ça coule de sources au pôle petite enfance

Dans la continuité du souhait de suppression des plastiques dans les structures d'accueil* de la Ville, le pôle petite enfance a acquis des purificateurs d'eau permettant de bannir définitivement l'utilisation des bouteilles plastiques. Sans aucun produit chimique, ces purificateurs utilisent le rayonnement par ultraviolets pour maintenir les caractéristiques minérales de l'eau du robinet tout en détruisant les micro-organismes qui pourraient être dangereux. Pas à pas, ces innovations permettent ainsi aux plus jeunes d'évoluer dans un environnement sain et écologique.

** les enfants des différentes structures déjeunent désormais dans de la vaisselle « classique ».*

Véritables bouffées d'oxygène en cœur de ville, les marchés hebdomadaires et mensuels de Cournon-d'Auvergne connaissent une fréquentation encourageante durant cette période délicate.

À VOS PANIERS !

Organisés tous les jeudis, vendredis, samedis et chaque 3e dimanche du mois, les marchés cournonnais s'affirment comme d'authentiques lieux d'échanges en ces temps de crise sanitaire. De la place Saint-Maurice à celle des Dômes, en passant par la place Joseph-Gardet, ces rendez-vous de plein-air réguliers permettent à chacun de faire le plein de viandes, fromages, fruits et légumes et bien d'autres, de 8h à 12h30. Outre la possibilité de repartir avec un panier garni de produits frais et/ou locaux, ils sont aussi l'occasion de créer un lien privilégié avec les commerçants et/ou producteurs, de consommer des produits de saison provenant de la région et à des prix plus attractifs qu'en grande surface. Masqués et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, venez donc profiter de cette ambiance chaleureuse et conviviale pour flâner, rencontrer ou encore échanger sur les dernières nouvelles du moment avec des amis momentanément perdus de vue.

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

LE JEUDI de 8h à 12h30
Place Saint-Maurice

LE VENDREDI de 8h à 12h30
Place des Dômes

LE SAMEDI de 8h à 12h30
Place Joseph-Gardet

LES DIMANCHES 18 avril, 16 mai et 20 juin de 8h à 12h30
Place Joseph-Gardet

Contact :
Service Animations de ville
Tél. : 04 73 77 00 40

LES PETITS COURNONNAIS **renfilent les baskets**

Depuis mi-janvier, les séances d'éveil corporel, assurées par l'éducatrice sportive du CCAS de la Ville, ont repris sur les structures d'accueil de la petite enfance. Grâce à la mise en place de toutes les mesures préventives nécessaires dans ce contexte de crise sanitaire, chaque semaine, les enfants bénéficient d'ateliers axés sur des parcours de baby gym, des parcours sensoriels, de la danse et de l'expression corporelle. Afin de permettre le maintien de la socialisation des enfants, ces séances d'éveil corporel se poursuivent également en ateliers d'éveil à la crèche familiale et au Relais Assistants Maternels (RAM) en tenant compte de l'âge des enfants présents. Ouverts à toute assistante maternelle indépendante de la commune désireuse de s'inscrire, les ateliers d'éveil proposés au RAM « Doudous et gribouillis » mettront, cette année, la thématique du « sport » à l'honneur. En cas de conditions météorologiques favorables, ces séances pourront même être proposées en extérieur sur l'une des nombreuses aires de jeux de la commune !

BRÈVES

MERCI !

Suite à leur traditionnel passage pour les calendriers (sous accord préfectoral), l'ensemble des sapeurs-pompiers de la caserne de Cournon-d'Auvergne tient à vous remercier pour votre accueil chaleureux et vos dons.

OBJET PERDU ?

N'hésitez pas à prendre contact avec la police municipale, qui gère les objets trouvés sur le territoire communal. Vous pouvez également déclarer l'objet perdu via le portail citoyen de la Ville accessible depuis le site internet de Cournon-d'Auvergne (en haut, à droite de votre écran).

Contact : 04 73 69 90 75

NOUVEAUX COURNONNAIS

Dans le contexte sanitaire actuel, les matinées d'accueil réservées aux nouveaux habitants sont momentanément suspendues. Par ailleurs, si vous souhaitez y participer lorsque que cela sera possible, faites vous connaître auprès du service animations de ville.

Contact : 04 73 77 00 40
ou **asso-manif@cournon.fr**

FICHE **pratique**

CALENDRIER DES COLLECTES DE DÉCHETS MÉNAGERS 2021 À COURNON-D'AUVERGNE

Zone bénéficiant de la collecte des biodéchets

clermont auvergne métropole

Jour des papiers et emballages

Nouveau, à partir de mai : tous les emballages dans la poubelle jaune !

Jour des déchets non recyclables

Jour de collecte des biodéchets

*** collecte non assurée**

Les collectes sont organisées entre 5h et 20h. Merci de présenter vos bacs la veille au soir des ramassages.
Aucune collecte n'étant assurée les jours fériés, merci de ne pas sortir vos bacs sur la voie publique ces jours-là. Les déchets verts, ainsi que les objets encombrants et les toxiques doivent être portés en déchetteries. Celles-ci sont fermées les jours fériés.

▲ REVENIR AU SOMMAIRE

AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
JE 1	SA 1 férié	MA 1	JE 1	DI 1	ME 1	VE 1	LU 1 férié*	ME 1	SA 1 férié
VE 2	DI 2	ME 2	VE 2	LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2	DI 2
SA 3	LU 3	JE 3	SA 3	MA 3	VE 3	DI 3	ME 3	VE 3	LU 3
DI 4	MA 4	VE 4	DI 4	ME 4	SA 4	LU 4	JE 4	SA 4	MA 4
LU 5 férié*	ME 5	SA 5	LU 5	JE 5	DI 5	MA 5	VE 5	DI 5	ME 5
MA 6	JE 6	DI 6	MA 6	VE 6	LU 6	ME 6	SA 6	LU 6	JE 6
ME 7	VE 7	LU 7	ME 7	SA 7	MA 7	JE 7	DI 7	MA 7	VE 7
JE 8	SA 8 férié	MA 8	JE 8	DI 8	ME 8	VE 8	LU 8	ME 8	SA 8
VE 9	DI 9	ME 9	VE 9	LU 9	JE 9	SA 9	MA 9	JE 9	DI 9
SA 10	LU 10	JE 10	SA 10	MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	VE 10	LU 10
DI 11	MA 11	VE 11	DI 11	ME 11	SA 11	LU 11	JE 11 férié*	SA 11	MA 11
LU 12	ME 12	SA 12	LU 12	JE 12	DI 12	MA 12	VE 12	DI 12	ME 12
MA 13	JE 13 férié*	DI 13	MA 13	VE 13	LU 13	ME 13	SA 13	LU 13	JE 13
ME 14	VE 14	LU 14	ME 14 férié*	SA 14	MA 14	JE 14	DI 14	MA 14	VE 14
JE 15	SA 15	MA 15	JE 15	DI 15 férié	ME 15	VE 15	LU 15	ME 15	SA 15
VE 16	DI 16	ME 16	VE 16	LU 16	JE 16	SA 16	MA 16	JE 16	DI 16
SA 17	LU 17	JE 17	SA 17	MA 17	VE 17	DI 17	ME 17	VE 17	LU 17
DI 18	MA 18	VE 18	DI 18	ME 18	SA 18	LU 18	JE 18	SA 18	MA 18
LU 19	ME 19	SA 19	LU 19	JE 19	DI 19	MA 19	VE 19	DI 19	ME 19
MA 20	JE 20	DI 20	MA 20	VE 20	LU 20	ME 20	SA 20	LU 20	JE 20
ME 21	VE 21	LU 21	ME 21	SA 21	MA 21	JE 21	DI 21	MA 21	VE 21
JE 22	SA 22	MA 22	JE 22	DI 22	ME 22	VE 22	LU 22	ME 22	SA 22
VE 23	DI 23	ME 23	VE 23	LU 23	JE 23	SA 23	MA 23	JE 23	DI 23
SA 24	LU 24 férié*	JE 24	SA 24	MA 24	VE 24	DI 24	ME 24	VE 24	LU 24
DI 25	MA 25	VE 25	DI 25	ME 25	SA 25	LU 25	JE 25	SA 25 férié	MA 25
LU 26	ME 26	SA 26	LU 26	JE 26	DI 26	MA 26	VE 26	DI 26	ME 26
MA 27	JE 27	DI 27	MA 27	VE 27	LU 27	ME 27	SA 27	LU 27	JE 27
ME 28	VE 28	LU 28	ME 28	SA 28	MA 28	JE 28	DI 28	MA 28	VE 28
JE 29	SA 29	MA 29	JE 29	DI 29	ME 29	VE 29	LU 29	ME 29	SA 29
VE 30	DI 30	ME 30	VE 30	LU 30	JE 30	SA 30	MA 30	JE 30	DI 30
	LU 31		SA 31	MA 31		DI 31		VE 31	LU 31

Clermont Auvergne Métropole
64-66 avenue de l'Union-Soviétique BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 98 34 00 - Fax : 04 73 98 34 01

Renseignements : Direction gestion des déchets
04 63 669 669 / **dechets@clermontmetropole.eu**

www.clermontmetropole.eu

DES BÉNÉVOLES AU SERVICE DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Nommés par l'Inspecteur d'académie pour une durée de 4 ans renouvelable, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) sont en cours de renouvellement en vue de la rentrée de septembre 2021.

Membres de droit du conseil d'école et membres du Conseil Départemental de l'Éducation nationale, les DDEN veillent aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école. Chaque délégué exerce sa fonction à titre individuel, dans la ou les écoles dont il a la charge, et collectivement dans le cadre de sa délégation. Régie par le code de l'Éducation, la visite d'école est une mission essentielle du DDEN. « *Dans les écoles publiques, nos visites portent notamment sur l'état des locaux, la sécurité, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, sur l'hygiène, la fréquentation scolaire, les transports, la restauration...* » explique Gilles Begon, président des DDEN du Puy-de-Dôme.

Partenaires bénévoles de l'école publique, les délégués départementaux de l'Éducation nationale siègent au conseil d'école afin de suivre l'activité de l'école et faciliter les relations entre les enseignants, les parents et la municipalité. Gilles Begon, aussi responsable de la délégation DDEN de Cournon, indique « *Notre fonction permet de révéler et relever un certain nombre d'éléments d'amélioration, notamment auprès des maires mais aussi auprès de l'inspection de l'Éducation nationale. À Cournon par exemple, nous constatons que si les équipes municipales successives ont toujours été très soucieuses de la qualité d'accueil du service public école, des améliorations sont toujours possibles* ». Lorsqu'il y a nécessité d'exprimer les points de vues des uns et des autres, ils jouent donc également un rôle de médiateur pour trouver des solutions, toujours dans l'intérêt des enfants.

Ouverte à tous les enfants sans distinction d'origine, de religion ou de conviction, l'école publique a pour mission de transmettre à chaque enfant les désirs, les savoirs et les méthodes qui lui permettront de choisir sa destinée et de la construire, dans un climat de liberté, d'égalité et de fraternité. Fidèles aux valeurs de l'école de la République, « *les DDEN font ainsi preuve d'une vigilance particulière sur le respect de la laïcité de l'école* » précise Gilles Begon. Ni enseignant, ni élu, ni parent d'élève, les DDEN s'affirment ainsi comme de véritables « personnes ressources » dont l'Éducation nationale et les collectivités ne sauraient se passer pour défendre et promouvoir l'école publique laïque.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ.E PAR LA FONCTION DE DDEN OU CONNAISSEZ DES PERSONNES ATTACHÉES AUX VALEURS DE L'ÉCOLE LAÏQUE RÉPUBLICAINE ?

Rendez-vous sur www.dden-fed.org
> Fonction > Comment devenir DDEN.

Depuis cette page, vous pouvez remplir en ligne le « formulaire pour devenir DDEN » ou l'imprimer et l'envoyer par voie postale à
UD des DDEN du 63
Groupe scolaire Jean-Jaurès
14 rue Albert-Mallet 63000 Clermont-Ferrand
ou par courriel à **udden63@laposte.net**

PUBLICITÉS, ENSEIGNES ET BÂTIMENTS PROFESSIONNELS
QUEL ÉCLAIRAGE NOCTURNE ?

Afin de réduire les nuisances lumineuses et les surconsommations d'énergie, l'éclairage nocturne des publicités, pré-enseignes et enseignes lumineuses ainsi que des bâtiments non résidentiels (bureaux, commerces, bâtiments publics, etc.) est désormais limité et réglementé.

Les règles d'extinction nocturne

▸ **Pour les publicités et pré-enseignes lumineuses :**
Elles doivent être éteintes entre 1h et 6h du matin dans les communes appartenant à une agglomération de moins de 800 000 habitants, telle que Clermont Auvergne Métropole.

▸ **Pour les enseignes lumineuses :**
- Lorsque l'activité signalée a cessé, elles doivent être éteintes entre 1h et 6h du matin.
- Lorsque l'activité cesse ou commence entre minuit et 7h du matin, elles doivent être éteintes au plus tard 1h après la cessation de l'activité et peuvent être rallumées 1h au plus tôt avant la reprise de cette dernière.

Des dérogations plus ou moins restrictives à l'extinction nocturne peuvent être décidées par arrêté municipal ou préfectoral, les veilles de jours fériés chômés, lors des illuminations de Noël, autorisées la semaine précédant Noël ou lors d'événements exceptionnels à caractère local.

Contact : Service Aménagement du Territoire et Développement Durable - Tél. : **04 73 69 90 08**

LES EXCEPTIONS

L'obligation d'extinction nocturne ne s'applique pas dans les cas suivants :
- affiches éclairées par projection ou transparence sur le mobilier urbain (abris-bus, kiosque à journaux, colonne porte-affiches, etc.) ;
- aéroports ;
- publicités numériques sur le mobilier urbain, à condition que les images soient fixes ;
- publicités numériques de surface exceptionnelle (50 m² maximum) ;
- éclairage public de la voirie ;
- installations d'éclairage à détection de mouvement ou d'intrusion, destinées à assurer la protection des bâtiments.

DE NOUVEAUX ARBRES **au cimetière de la Motte**

La Ville a reçu de nombreuses réclamations concernant des dégâts sur les sépultures liés la présence de cèdres de l'Atlantique au cimetière de la Motte. En effet, mesurant aujourd'hui plus de 20 mètres, ces arbres provoquent des dégradations importantes et récurrentes sur plus de quarante concessions. Afin de garantir la sauvegarde des biens et par respect de ce lieu de recueillement, la municipalité a procédé à :

- **un constat d'huissier** afin de recenser l'état des caveaux et des objets funéraires impactés ;
- **l'abattage** des deux arbres par une entreprise spécialisée ;
- **une remise en état** des sépultures souillées par les services municipaux.

En compensation, quatre arbres, aux essences plus adaptées à la fois aux lieux et aux nouvelles pratiques d'entretien, seront plantés par le service espaces verts à l'occasion de travaux de réaménagement d'une partie du cimetière programmés à l'automne 2021.

LA MUNICIPALITÉ RENOUVELLE ET RENFORCE SON ENGAGEMENT POUR UNE VÉGÉTALISATION PLUS DURABLE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT :

VILLE DURABLE

☑ en remplaçant systématiquement chaque arbre coupé par, au minimum, deux nouveaux spécimens ;
☑ en suivant une politique du « bon arbre au bon endroit » réfléchie sur le long terme ;
☑ en préservant et augmentant la biodiversité.

Contact : Service quotidienneté - Tél. : **04 73 69 94 91**

▲ REVENIR AU SOMMAIRE

© MTA Marcillon Thuilier Architectes

UN CŒUR DE VILLE SE DESSINE À COURNON-D'AUVERGNE

Durant les cinquante dernières années, Cournon-d'Auvergne a connu un développement urbain rapide pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants. S'il a permis à tous de se loger, de découvrir les nombreux équipements de la ville et de travailler, il n'a pas favorisé l'émergence d'un cœur de ville identifiable.

C'est là tout l'enjeu de l'opération publique d'aménagement « ZAC* République » : parvenir à connecter tous les quartiers de la ville par une centralité repensée, adaptée aux usages et besoins des Cournonnais·e·s et attractive à l'échelle métropolitaine.

Pour y répondre, ce projet s'inscrit dans une réflexion globale autour de la notion de cadre de vie.

Aménagement urbain durable, mobilité, notamment avec l'arrivée de la nouvelle ligne C de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et préservation de l'environnement sont les fondations pour concevoir le futur cœur de ville et plus largement les projets d'aménagement.

Demain à Cournon-d'Auvergne, il sera possible de venir à pied, à vélo ou en bus en centre-ville, pour travailler, découvrir les commerces et artisans de la place, s'inscrire à un atelier culturel, profiter d'un repas familial en terrasse ou tout simplement flâner et rencontrer ses voisins.

Dernier grand projet urbain mais précurseur d'une nouvelle façon de penser la ville, c'est un tournant historique rendu possible par la ZAC République que nous abordons plus en détails dans ce dossier.

** Zone d'Aménagement Concerté*

Interview du maire

François RAGE
Maire de Cournon-d'Auvergne
1er Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Quels sont les enjeux qui ont guidé la création de la ZAC République ?

Être une ville, c'est avoir un centre-ville fédérateur qui donne un sentiment d'appartenance, une sorte de « patriotisme cournonnais » à l'ère de la métropolisation de nos territoires.

À partir du centre historique, il est nécessaire de proposer un nouveau repère relié à l'ensemble de la ville pour connecter tous nos quartiers. De la Gare de Cournon-d'Auvergne au quartier du Lac, du quartier des Toulaits et son lycée Descartes à la Plaine de Sarliève, du centre-bourg à l'éco-quartier Palavezy, tous les lieux de vie de la commune pourront se retrouver en un point central, la future place de la République.

Le deuxième axe est de favoriser le commerce avec une offre qui réponde aux besoins des habitants et qui permette de consommer localement. Le troisième enjeu est de pouvoir intégrer un nombre de places de stationnement adapté tout en favorisant un espace piétonnier important.

Enfin, il s'agit de faire pleinement exister Cournon-d'Auvergne au sein de la métropole et porter ce projet avec une ambition durable et environnementale forte.

C'est donc un véritable cœur de ville qui se dessine à Cournon, à quels besoins doit-il répondre ?

Avec 3,6 hectares en plein centre-ville, la ZAC République offre l'espace nécessaire pour créer un véritable lieu de vie dynamique et convivial. C'est aussi un projet que nous souhaitons inscrire plus largement dans une vision au plus proche des besoins des usagers et des grands enjeux de société : favoriser le lien social, animer l'activité économique et commerciale, et bien entendu limiter notre impact environnemental et donc repenser nos modes de déplacement et de conception de l'espace public. La végétalisation des espaces, l'abandon de la voiture au profit du vélo ou du bus, des cheminements piétons accessibles aux personnes valides et à mobilité réduite sont les impératifs qui ont orienté nos décisions sur ce projet urbain.

Les événements et initiatives que pourrait accueillir cet espace seront ouverts aux échanges avec les habitants. Il me semble indispensable de connaître les attentes de nos concitoyens sur les initiatives ou équipements que la place pourrait mettre en valeur. La culture me semble être le bon trait d'union pour rassembler et doter le lieu d'une véritable identité d'autant que la place de la République facilitera l'accès à de nombreux équipements.

Projetons-nous, quels seront les usages de la place de la République ?

Vous pourrez par exemple rejoindre le cœur de ville à vélo, vous stationner dans un abri dédié sous la halle multimodale et faire vos achats auprès des commerçants et artisans de la place, profiter d'un déjeuner en terrasse ou emmener vos enfants dans un équipement culturel. Nos jeunes pourront, par exemple, emprunter la nouvelle ligne de bus C du lycée Descartes jusqu'au futur arrêt République et retrouver rapidement leurs amis sur l'esplanade pour assister à un événement sportif ou culturel. Nous pensons également à nos seniors avec l'aménagement de mobilier urbain à l'ombre des arbres plantés, par exemple, pour une pause après le marché des producteurs. Les tout-petits pourront également profiter d'un espace sans circulation automobile pour déambuler en toute sécurité.

J'envisage ce nouveau cœur de ville comme un lieu de rencontre et d'échanges entre les habitants dans un espace qui fait la part belle au végétal. C'est une pause bien-être qui sera proposée sur une place ouverte à toutes et tous.

Y aura-t-il une nouvelle offre de commerces ?

S'adapter à un mode de consommation de plus en plus local est primordial pour la réussite du projet et pour le devenir de notre ville. Santé, commerces de bouche, restauration, équipement de la maison et des personnes, distribution alimentaire, nous étudions l'ensemble des paramètres qui permettront de réunir en cœur de ville une offre de proximité adaptée aux besoins des Cournonnais·e·s et attrayante pour les habitants de la métropole.

Quand les habitants pourront-ils découvrir les premiers visuels du projet ?

Le travail mené par les services de la Ville a permis d'aboutir au plan d'aménagement global des espaces de la ZAC République. Pour le moment le projet s'illustre techniquement par des plans, des volumétries, la gestion des eaux pluviales, la composition du stationnement, le schéma des voiries ou encore la préservation des arbres existants.

En fin d'année, une équipe d'architectes sera sélectionnée pour proposer un parti-pris qui tienne compte de ce diagnostic et le concrétise par la création de perspectives et la mise en place d'un phasage des travaux précis. C'est ce travail qui permettra un rendu visuel abouti que nous partagerons. En attendant et pour permettre à tous de mieux s'imprégner du projet, nous envisageons de faire découvrir les enjeux du projet et sa vision urbaine dans un lieu dédié où chacun pourra venir se renseigner et donner son avis sur les modalités ouvertes aux échanges.

Pourront-ils participer à sa conception ?

C'est essentiel, nous n'envisageons pas de lancer une opération d'une telle importance pour l'avenir de notre ville sans ouvrir le dialogue avec les habitants et leur laisser la possibilité de se l'approprier. En 2017 déjà, la concertation préalable à la création de la ZAC avait permis de recueillir de nombreux avis et attentes vis-à-vis de ce projet. Si tout ne pourra pas être rediscuté pour permettre l'avancement du projet, il est primordial que les usages, mobiliers et matériaux de la future place puissent être abordés et co-construits. Je le rappelle c'est avant tout la place des Cournonnais·e·s.

L'actuelle place Joseph-Gardet deviendra la place de la République, pourquoi ce choix ?

C'était en réalité son nom initial. Nous souhaitons ainsi lui redonner sa dimension universelle et citoyenne. Bien entendu, l'hommage rendu à notre ancien maire Joseph-Gardet est très important pour notre ville, un lieu structurant portera donc son nom pour célébrer son engagement pour Cournon.

Pouvez-vous nous indiquer les grandes étapes du projet ?

Nous souhaitons que les travaux d'aménagement de la ligne C du BHNS soient menés en même temps que ceux du cœur de ville avec l'objectif d'offrir aux habitants une inauguration complète des espaces et nouveaux usages en 2026. À la suite des fouilles archéologiques qui seront effectuées sur site, nous serons en mesure de confirmer une date de finalisation.

La création du stationnement de l'espace Gimel qui laisse une large part à la végétalisation sera la première réalisation de la ZAC avec une mise en service prévue au printemps 2022 afin que la place offre tout au long des travaux une possibilité de se garer. Les études pour l'aménagement des espaces publics autour du collège Marc-Bloch seront également lancées l'année prochaine. Nous vous invitons à suivre ces réalisations, premières pierres d'un projet qui transformera durablement Cournon-d'Auvergne.

FOCUS

COMMERÇANTS ET RIVERAINS,

NOUS VENONS À VOTRE RENCONTRE.

Le projet urbain a bénéficié d'une concertation réglementaire au moment de la création de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) avec un bilan présenté en novembre 2017 qui retrace l'état des lieux et recueille les attentes des usagers et habitants.

La municipalité souhaite poursuivre le dialogue avec les riverains, habitants et commerçants mais également associer l'ensemble des Cournonnais·e·s à la concrétisation du projet.

Ainsi prochainement, plusieurs temps d'information seront organisés d'abord avec les commerçants du secteur, puis ceux de la ville et enfin avec les habitants de Cournon-d'Auvergne.

Lors de ces réunions, les enjeux du projet, ses prochaines étapes et les sujets qui seront soumis à l'avis des habitants seront développés. En effet, si les lignes directrices de la conception globale du projet sont arrêtées, des sujets qui peuvent concerner les nouvelles trajectoires de circulation, la programmation de l'espace ou encore le traitement matériel et paysager seront décidés avec les avis des Cournonnais·e·s.

Interview de Philippe Maitrias

Philippe MAITRIAS
1er adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire, de la voirie et des transports

L'enquête publique portant sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) s'est terminée le 17 mars, quels sont les premiers retours pour la ZAC République ?

Tout d'abord le plan local d'urbanisme répond à une volonté de ne plus étendre la ville mais bien de se réapproprier les différents espaces existants. Il fixe en particulier le cadre réglementaire pour les aménagements urbains, paysagers et environnementaux de la ZAC République que nous souhaitons agréables pour le cadre de vie des Cournonnais·e·s, par exemple avec peu de densité et une attention particulière à une faible hauteur des bâtis, fidèle à l'identité de Cournon-d'Auvergne. Pour définir ces différents volets, les services de la Ville ont travaillé avec le cabinet MTA sur le contexte territorial de notre ville, son patrimoine, la composition de la ZAC (habitat, commerces, voiries, stationnement) pour établir la programmation des futurs espaces du cœur de ville : partage de la voirie, espaces publics, équipements, aménagement paysager, réseaux, éclairage. Ce premier diagnostic technique, ainsi intégré au PLU, permettra ensuite le lancement du travail architectural et la réalisation des premiers aménagements.

Tous les points structurants du PLU ne peuvent être abordés ici, mais pouvez-vous revenir sur les précisions apportées pour le centre-bourg ?

Le centre-bourg doit préserver l'héritage patrimonial des habitations et espaces qui le constituent. Nous pourrions décider de ne rien imposer et laisser ainsi se constituer un nouvel espace pavillonnaire. Nous avons au contraire souhaité valoriser durablement le centre historique. Si son insertion en cœur de ville est assurée par l'opération ZAC République, la protection de son caractère authentique nous semble nécessaire. Les règles pour la réalisation de travaux ont donc été précisées en nous appuyant sur les recommandations des Architectes des Bâtiments de France quand une rénovation de toiture, de façade, des fenêtres ou encore des volets est envisagée par un propriétaire. Dès juin 2021, les autorisations délivrées pour ce type de travaux intégreront cette nouvelle réglementation afin de ne pas dénaturer les singularités de l'ancien village vigneron qu'était Cournon.

Des aménagements sont également prévus autour du collège Marc-Bloch, pouvez-vous nous en dire plus ?

L'acquisition d'un terrain privé par l'opérateur Bouygues Immobilier donnera lieu à la construction de nouveaux logements, maisons individuelles et petits collectifs, qui verront le jour en 2023-2024. La Ville va racheter et aménager les espaces publics permettant de revaloriser les équipements que sont le collège et le gymnase et faciliter l'accès aux nouveaux logements. Cela passe par la création d'une rue permettant une circulation apaisée et sécurisée mais également les modes de déplacements doux. Les voies de circulation et l'aménagement public du secteur seront réalisés en intégrant une végétalisation des espaces pour permettre à tous d'en profiter.

Une réflexion autour de la santé est en cours, quel est l'objectif ?

Actuellement, la ville dispose d'une offre de santé importante et diversifiée avec de nombreux professionnels de la médecine et du paramédical. Une étude a été lancée pour établir un diagnostic de l'offre de santé pour les années à venir. Nous souhaitons anticiper par exemple le départ en retraite de certains médecins généralistes et assurer aux habitants de Cournon-d'Auvergne des interlocuteurs santé de proximité sur la commune. Cette étude nous permet également d'identifier les attentes des professionnels de santé, qui souhaitent par exemple être regroupés pour exercer. Les pôles de santé existants au Zénith ou encore à proximité du lycée Descartes seront demain accessibles avec la future ligne de bus C. Il nous apparaît évident d'intégrer la place de la République, également présente sur le tracé de la ligne C, pour l'installation d'un nouveau pôle, facilement accessible et ainsi compléter cette « colonne vertébrale » de la santé à Cournon-d'Auvergne.

© MTA Marcillon Thuilier Architectes

Espace GIMEL

70 places de stationnement pour la future place de la République

Première étape de l'aménagement du futur cœur de ville, l'espace allant de la banque Crédit Agricole au croisement de la rue du Gimel avec la rue sous les Granges.

Ici 70 places de stationnement seront aménagées avec une ambition : créer un espace agréable et végétalisé qui se fonde dans l'existant.

Zoom sur les principales caractéristiques du projet :

- Au Nord-Ouest de la place République, proche du Crédit Agricole, un parvis stationné proposera 19 places avec 2 bornes de recharge électrique et 3 places pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'un parking pour les vélos.
- Rue du Gimel, un second espace de stationnement paysager de 51 places, composé de 5 terrasses et de noues pour la gestion des eaux pluviales, offrira une composition paysagère riche cherchant à masquer visuellement les voitures. Cet espace a été pensé dans le respect de l'ancrage historique avec la conservation de l'entrée piétonne et la préservation du puits. Deux entrées permettront une facilité de circulation pour se garer ou repartir.
- Pierre de Volvic, galets de l'Allier ou réemploi des pierres déjà présentes sur site, le choix des matériaux permettra un aménagement esthétique aux couleurs locales. Les cheminements piétons seront réalisés en béton sablé pour faciliter l'accès à tous les usagers.
- Les espaces créés feront la part belle au végétal. Les places de stationnement enherbées seront agrémentées d'arbustes, d'espaces fleuris d'herbacées et plantes vivaces, de plantes grimpantes et bien sûr d'arbres de pluie, permettant ombrage et infiltration douce dans les sols. Les essences sélectionnées seront adaptées au climat local et ne nécessiteront pas d'arrosage après leur première année. Des arbres fruitiers pourront inviter à la cueillette en pleine ville dans quelques printemps.

Les travaux débuteront cet été. Une lettre d'information aux riverains ainsi que des publications régulières sur le compte Facebook **@VilleDeCournondAuvergne**, vous permettront de suivre l'avancement du projet et son calendrier avec l'objectif d'une mise en service début avril 2022.

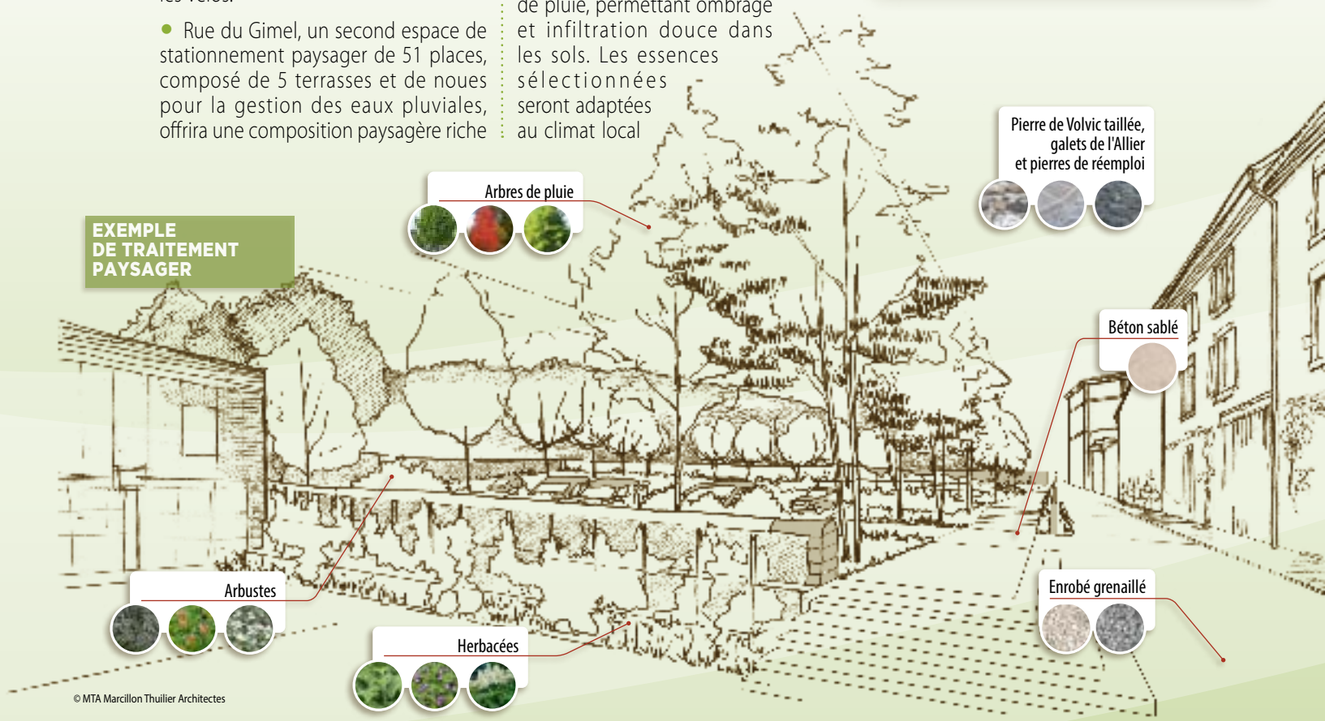

© MTA Marcillon Thuilier Architectes

Retour sur la concertation inspiRe

Avec un arrêt de la ligne C du futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), la place de la République sera un point central pour vos futurs déplacements. Vous pourrez par exemple rejoindre la place de Jaude à Clermont-Ferrand en 30 minutes.

Du 11 janvier au 31 mars, vous avez été invités à donner votre avis sur la création du futur réseau de transport public métropolitain et notamment les lignes B et C qui permettront la circulation de nouveaux bus à énergie propre sur des voies réservées.

L'équipe du projet et le bus InspiRant étaient présents au marché samedi 27 février pour rencontrer et répondre aux questions des habitants de Cournon-d'Auvergne.

Le 4 mars, **une réunion publique** en ligne a permis de vous informer sur le projet et recueillir vos avis.

Un bilan de la concertation sera présenté avant l'été, retrouvez-nous sur Facebook **@VilleDeCournondAuvergne** pour suivre les dernières actualités.

POUR RAPPEL,
VOICI LES GRANDS ENJEUX DU PROJET POUR COURNON-D'AUVERGNE

✚ **Un bus toutes les 6 minutes** avec une offre à haut niveau de service : confort à bord, affichage numérique en station et dans le véhicule, voies dédiées pour plus de rapidité ;

✚ **30 minutes :** temps de déplacement entre les centres-villes de la métropole ;

✚ Aménagement et partage de l'espace public : piétons, vélos, bus, voiture **chacun trouvera sa voie**. La création de parkings relais permettra de laisser sa voiture pour emprunter le bus ou un vélo ;

✚ **Desserte des points d'intérêt :** domicile-travail, lieu d'études, établissements de santé, équipements sportifs et culturels et lieux d'activité économique et commerciale ;

✚ Préservation de l'environnement : **bus électriques rechargés à 100 % avec une énergie verte** dont la moitié directement produite au dépôt et poursuite d'une démarche visant à réduire au maximum l'emprunte carbone ;

✚ **Création d'un nouveau dépôt** à la pointe de Cournon-d'Auvergne.

Ce premier temps d'échanges pour affiner le projet et répondre aux besoins identifiés par les habitants donnera ensuite lieu à une enquête publique en 2022.

Se déplacer à vélo EN VILLE SERA FACILITÉ

La ville de Cournon-d'Auvergne s'inscrit pleinement dans la démarche de construction d'un schéma cyclable métropolitain qui prévoit 365 km d'aménagements pour les vélos d'ici 2028 sur le territoire.

Les pistes déjà pratiquées continueront d'exister et seront sécurisées et de nouvelles seront créées notamment dans le cadre de l'arrivée de la nouvelle ligne C du BHNS. Deux axes cyclistes concernent plus particulièrement Cournon-d'Auvergne, le premier reliera les rives d'Allier à Clermont-Ferrand et le second Lempdes/Pont-du-Château à Le Cendre.

Par ailleurs, 50 points de stationnement vélo ont été identifiés par les services de la Ville. Une étude est en cours sur les typologies de matériel d'accrochage et sur les abris qui pourront être installés en fonction de la fréquentation et des temps d'arrêt du vélo sur site.

Pour répondre aux besoins de tous, nous inviterons les cyclistes cournonnais qui le souhaitent à rejoindre les services de la Ville pour des sorties à vélo afin d'analyser les propositions de stationnement qui auront été étudiées. Le schéma cyclable métropolitain s'adaptera également au plan de stationnement conçu par la municipalité avec les Cournonnais·e·s.

D'autres initiatives en faveur du vélo se mettent en place à Cournon avec, par exemple, la présence de l'association Tous 2 Roues, tous les deux mois, au quartier du Lac. Ses intervenants proposent des ateliers d'auto-réparation de vélos, ouverts à tous. Le premier a eu lieu le 17 mars à la Maison des citoyens. Les prochains ateliers se tiendront le mercredi 26 mai de 14h30 à 17h et le mercredi 7 juillet de 14h30 à 17h sur le parvis ou dans une salle à proximité en fonction de la météo.

FOCUS

ET SI VOUS CHOISISSIEZ LE VÉLO ÉLECTRIQUE POUR VOS DÉPLACEMENTS ?

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Cournon-d'Auvergne favorise la pratique du vélo.

Depuis le 3 février 2021, une subvention a été mise en place pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Calculée en fonction de votre quotient familial, cette première aide peut ensuite déclencher une prime complémentaire délivrée par l'État dans le cadre de l'opération bonus vélo. Pour savoir si vous êtes éligible au dispositif, le montant de l'aide qui pourrait vous être accordée et la démarche à réaliser pour l'obtenir, rendez-vous sur le site internet de la Ville, rubriques actualités en page d'accueil.

Contact : Service finances
04 73 69 90 04 ou **finances@cournon-auvergne.fr**

La location d'un C.Vélo à assistance électrique est également possible à Cournon-d'Auvergne. D'une durée maximale de trois mois renouvelable, vous conservez votre vélo pendant toute la durée jusqu'à sa restitution. Les équipements (cadenas, panier) et la maintenance de votre vélo sont inclus dans le coût de prestation.

Contact : C.vélo
04 73 92 65 08

Les demandes de certificats d'urbanisme SE DÉMATÉRIALISENT

À compter du 1er janvier 2022, l'article 62 de la loi ELAN prévoit que toutes les communes de plus de 3 500 habitants devront êtres dotées de procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les autorisations d'urbanisme.

Gain de temps, économies, souplesse, transparence dans le suivi du dossier… La dématérialisation des autorisations d'urbanisme présente de nombreux avantages pour le bénéficiaire ainsi que pour les services de l'État. À cet effet, la commune œuvre d'ores et déjà sur la mise en place prochaine d'un téléservice dédié et conçu dans le respect du cadre juridique général pour vous permettre de déposer vos dossier de manière dématérialisée. **Une phase de test, dédiée uniquement aux certificats d'urbanisme, est d'ailleurs prévue à partir du 1er avril 2021.**

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS LIÉES À CETTE PROCÉDURE sur
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312

Contact : Service Aménagement du Territoire et Développement Durable
Tél. : **04 73 69 90 08**

TRAVAUX

▶ IMPASSE DES LAURIERS

Dotée de réseaux humides en mauvais état, d'une voirie vieillissante, d'une distribution électrique et d'un éclairage public aériens, l'impasse des Lauriers est en cours d'aménagement. Présentés aux riverains lors d'une réunion publique, ces travaux ont déjà donné lieu à une réfection du réseau d'eau potable et d'assainissement, la création de réseaux séparatifs eaux pluviales et eaux usées ainsi qu'au remplacement de la borne incendie en début de voie. Dès le mois d'avril, l'opération se poursuivra avec l'effacement du réseau de distribution électrique et le déploiement d'un nouveau réseau enterré d'éclairage public comprenant 4 nouveaux candélabres. Enfin, la voirie existante sera démolie au profit de revêtements en enrobé sur la chaussée et les trottoirs, tout en conservant la haie existante en entrée d'impasse.

Fin prévisionnelle des travaux : Mi-juillet 2021
Budget : 328 000 € TTC

▶ DES MODULAIRES DEVANT LE GYMNASE BOISSET

Les structures modulaires qui deviendront à terme une salle associative ont été livrées cet automne ! Composée de trois bureaux à destination des salariés du Handball Club Cournon-d'Auvergne, de sanitaires et d'une salle de réunions, ce nouvel équipement sera mis à disposition du pôle handball AURA, de la section sportive et des classes du lycée René-Descartes pour des cours ou des moments conviviaux.

▶ TIRER, POINTER… RANGER

Fruit d'un travail collaboratif entre la municipalité et les usagers du complexe multi-activités, un cloisonnement a été installé au sein du boulodrome municipal en janvier dernier. Réalisé par le Centre Technique Municipal, il permet aux clubs de pétanque cournonnais de disposer d'un espace de rangement en toute autonomie et indépendance.

L'AGENDA D'AVRIL À JUIN

Variable en fonction des conditions sanitaires

AVRIL

▶ Mardi 13 avril
Livraison de vélo à assistance électrique C.vélo
Maison des associations - de 15h à 19h

▶ Dimanche 18 avril
Marché de producteurs locaux
Place J.-Gardet - de 8h à 12h30

▶ Samedi 24 avril
Distribution gratuite de compost et broyat
Maison des jardiniers - de 8h à 12h

▶ Mercredi 28 avril
Permanence de M. le Maire
Maison des citoyens - de 9h à 12h

MAI

▶ Mercredi 12 mai
Collecte de sang
Salle de l'Astragale - de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30

▶ Dimanche 16 mai
Marché de producteurs locaux
Place J.-Gardet - de 8h à 12h30

▶ Mardi 18 mai
Conseil municipal
Lieu à définir - 18h30

▶ Mercredi 26 mai
Permanence de M. le Maire
Mairie principale - de 14h à 17h

JUIN

▶ Dimanche 20 juin
Marché de producteurs locaux
Place J.-Gardet - de 8h à 12h30

▶ Mercredi 30 juin
Permanence de M. le Maire
Maison des citoyens - de 9h à 12h

Concours des maisons et balcons fleuris

Bulletin de participation à retourner avant le 31 mai 2021

À retourner soit par courrier : **Mairie de Cournon-d'Auvergne - Service Environnement - BP 158 - 63804 Cournon-d'Auvergne Cedex**
soit par courriel : **environnement@cournon-auvergne.fr** soit en déposant le bulletin **à l'accueil de la mairie ou de la mairie annexe**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Signature :

CATÉGORIE *(cochez la case correspondant à votre choix)* :

☐ **Catégorie 1 :** maison avec jardin visible de la rue

☐ **Catégorie 2 :** balcon fleuri visible de la rue ou décor floral installé sur la voie publique

La mairie de Cournon-d'Auvergne collecte ces informations à caractère personnel afin d'organiser au mieux le concours. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service Environnement (04 73 84 62 55).

« OÙ EST PASSÉE LA CULTURE ?

Le monde culturel souffre depuis un peu plus d'un an. Le confinement, suivi d'une reprise à demi-mot, puis d'une fermeture totale (et pour une durée indéterminée) des lieux dédiés à la culture, nous questionne sur la place et le devenir de la Culture dans notre pays. Ce sont autant d'hommes et de femmes qui travaillent et performent pour nourrir notre esprit, diversifier nos relations humaines et alimenter notre économie.

A Cournon-d'Auvergne, depuis de nombreuses années déjà, la municipalité encourage la culture sous toutes ses formes, pour exemple notre soutien constant (bien que souvent décrié) à La Baie des Singes. La politique volontariste mise en place est couplée à une constante volonté de mettre la culture à la portée de tous. Engagement, que la pandémie n'a pas stoppé.

- Au Conservatoire municipal de musique…
… les cours n'ont jamais cessé. En visioconférence ou en présentiel, les professeurs, toujours investis, suivent leurs élèves et continuent de leur dispenser une formation de qualité (et ce, malgré le couvre-feu).

- A la Coloc' de la culture…
… les spectacles sont interdits mais les compagnies continuent de venir en résidence afin de préparer leur prochain spectacle. Les équipes restent mobilisées dans la perspective de réouverture de notre scène conventionnée. Entre préparation du Festival Puy-de-Mômes et programmation de la prochaine saison (entre autres), les enjeux ne manquent pas.

- Au cinéma municipal Le Gergovie…
… les salles sont fermées mais les agents travaillent à d'autres missions. Ils s'engagent également dans de beaux projets avec les écoles maternelles, nouvelle manière de travailler ensemble et de tisser des liens.

Suite à nos demandes récurrentes auprès de l'État, nous venons d'obtenir (via le Centre national du cinéma et de l'image animée) une subvention pour notre cinéma municipal. Malgré ces aides, nous déplorons la fermeture des salles de cinéma et de spectacles et demandons une réouverture rapide !

La culture est toujours présente à Cournon-d'Auvergne et nous continuerons de la soutenir ! Plus que jamais, elle constitue un véritable besoin pour refonder notre société en sortie de crise. Cette Culture qui nous élève, nous nourrit et nous questionne, contribuera à éviter que « *le monde d'après* » se recentre uniquement sur la consommation et l'individualisme.

À très bientôt au Conservatoire, à La Coloc' ou au Gergovie et dans tous les autres lieux qui plébiscitent et qui défendent, comme nous, la culture sous toutes ses formes. »

Groupe Majoritaire
LISTE RÉINVENTONS COURNON 2020

ZAC RÉPUBLIQUE : OUI MAIS …

Quoiqu'il en coute ? Quid des commerces ? Quid de la circulation et du stationnement ? Enfin, quel Cournon pour demain ?

Alors que des études vont démarrer, nous n'avons pas obtenu de Monsieur Rage la réponse sur le financement, malgré nos multiples et pressantes relances. Le premier budget a été évalué à plus de 14,5 millions d'euros : quel est le plan de financement avec les partenaires (Métropole, SMTC, Cournon) et quid des subventions mobilisables ?

Alors que le contournement est quasi abandonné, que le projet Inspire ouvrira largement l'entrée des véhicules par le Pont venant du Zénith, Monsieur Rage veut et fera la nouvelle place !

En réunissant le projet République et le nouveau PLU, c'est plus de 100 logements qui devraient border à terme l'ex place GARDET et ce, sans compter la nouvelle OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) Liberté Foirail avec comme objectif de futures constructions : **encore et toujours du Cournon béton !**

Pourquoi la volonté du SMTC de vouloir amener les Cournonnais en moins de 30 minutes place de Jaude avec une fréquence élevée (où sera notre ville vivante ?)

Vous souffriez de ne pouvoir vous garer, le dimensionnement futur en termes de stationnement va poser problème.

Voilà résumées les inquiétudes des Cournonnais !

Nos votes affirmés lors du dernier Conseil Municipal
- Suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, nous avons considéré que pour une ville de la taille de Cournon, celui-ci est bien pâle pour les perspectives financières 2021. De plus, ce n'est qu'en maîtrisant et en réduisant les dépenses de fonctionnement que la commune devrait se donner de l'air pour des projets structurants, mais, hélas, ce n'est pas la direction prise par la majorité municipale. Nous avons voté contre ce rapport !

- La Ville souhaite mettre en place un dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Cette aide non égalitaire ne bénéficiant pas automatiquement au commerce cournonnais, ne s'inscrit pas non plus dans la maîtrise indispensable du budget de la commune : une « mesurette » face à une véritable stratégie écologique attendu par tous. Nous avons voté contre !

Le foyer-logement
Lors du dernier mandat, était prévue la démolition du foyer-logement et une reconstruction aux normes. Nous avons appris qu'il allait être réhabilité. Il aurait été judicieux de faire une réserve foncière sous le collège Marc Bloch pour y construire un nouveau bâtiment (proximité des commerces pour les résidents, topographie du terrain adapté) plutôt que la rénovation de l'actuel.

Groupe AGISSONS ENSEMBLE POUR COURNON
Elisabeth FORESTIER-HUGON ; Jean-Paul CORMERAIS ; Marie-Odile BAUER ; Maryse BOSTVIRONNOIS

TRANSPARENCE… VOUS AVEZ DIT TRANSPARENCE

En mars 2020, une partie des cournonnais nous ont fait confiance et nous ont donné la parole pour faire entendre leurs idées, leurs convictions…

Le groupe Mouvement pour Cournon a assisté à chaque commission proposée. Fort heureusement, nous n'avons pas attendu les convocations de la Mairie pour étudier les enjeux. Pour ce qui est des projets portés par la majorité, difficile le plus souvent d'en dire quelque chose. Soit l'équipe de la majorité ne souhaite pas donner toutes les informations sur ses intentions, soit elle fait juste semblant de maîtriser les sujets. D'ailleurs, nos questions restent souvent sans réponse.

Une certitude cependant, l'équipe majoritaire souhaite se passer de l'avis de tous.

Certains projets engagés les années précédentes ont fait l'objet d'un vote, sans qu'un accès aux documents initiaux ne soit donné. Plus qu'un manque de respect des droits de l'opposition, le processus de décision pose la question de la démocratie au sein même de l'équipe majoritaire.

Nous ne pouvons que déplorer le manque d'informations et de visibilité à long terme sur les propositions soumises.

Les commissions projet de la place Joseph Gardet « République » n'ont été au mieux que des plans déjà actés. Pas de contre propositions possibles, pas de réponses claires à nos questions.

Pour quelles raisons vraiment la majorité veut-elle plus de logements ?

L'aménagement autour de la médiathèque et du collège Marc Bloch, ce serait des constructions de logements là où il faut, de notre point de vue, un îlot de verdure permettant d'abaisser la température.

Au moment où nous rédigeons cette lettre, la réunion publique sur le projet T2C n'a pas encore eu lieu. Cependant ce qui nous a été présenté montre que ce projet est déjà défini avec la métropole avant même la concertation avec les habitants de la commune. Le Maire, à moins que ce ne soit le président SMTC, nous laisse penser que la nouvelle ligne C ne desservirait plus certains quartiers y compris ceux nouvellement conçu avec une soi-disant volonté verte.

Lors du conseil municipal où a été présenté le rapport d'orientation budgétaire de la majorité il est noté des travaux au sein du foyer logement alors qu'il avait été mentionné qu'une destruction avec une reconstruction à neuf serait moins perturbant pour les personnes y vivant. Aucun document d'étude ne nous a été communiqué, une fois de plus.

Malgré le transfert de charges vers la métropole en 2017 le ROB ne montre aucune diminution significative des charges. Nous attendons la présentation du budget primitif au conseil municipal du 23 Mars pour plus de transparence.

GROUPE MOUVEMENT POUR COURNON
Stéphane HERMAN - Rénatie LEPAYSAN - Serge BORG - Sophie PAYEN

NAISSANCES

OCTOBRE

Mylia GENDRE • Jade CHASTEL • Nina ROCCAZZELLA • Ethan COUVÉ (né à Cournon) • Jade FLANDIN • Ensar DEMIRKOPARAN • Maylann MASSIAC • Maël FLORANT • Romy BLANC • Maya NDAM CAUSSE • Qassim BEN MOHAMED • Imany TANFART • Marius BARON • Tom NOEL • Ismaël NAHLI

NOVEMBRE

Lenny MOTTET • Lucie HENRY MADELAINE • Eva ROKITA • Nour KADARI • Sayan LOPES • Tiago HAUBOURDIN • Maheanuu LUTUI TEFUKA VEGI • Keyssa LEULMI • Nohan PULBY • Romane POMMIER • Ingrid SIKLOS • Axel FEDIDE • Capucine REGEREAU • Arthur BOUYGES • Lou LACHAUSSÉE LECAVELLE

DÉCEMBRE

Jules CLOUVEL • Lucien AMAR • Rital ELMOKRETAR • Eline KADDOUR • Ayline SARMOUME • Lilya HAMADA • Malo BEAUDOIN • Flavien COUPAT • Salomé DICKODET • Mila NEDELEC • Logan RENELLA • Ambre DELAN CADIC

MARIAGES

OCTOBRE

Thierry RECCHIA et Fatma AISSAOUI • Yassine AHLAOUI et Marlène IZARN • Rémy PEYRONNET et Lenka KOVACIKOVA • Gilles ROMANE et Emmanuelle BANCEL

DÉCÈS

OCTOBRE

Jeanne MOSSARD, 85 ans • Léonie CASTANIER Vve ARNAL, 82 ans • Paul MARCHAND, 96 ans • Jean-Marie RIBEYRO, 77 ans • Julian AGUEDA, 90 ans • Jean Paul IMBERT, 69 ans • Gildas AJASSE Vve VERNET, 91 ans • Gabrielle CLEMENT Vve GAMELON, 90 ans • Louis CHÉRY, 96 ans • Gustave BANSON, 85 ans • Jeanne BOISSON Vve SILVAIN, 99 ans • Paulette GOUERAND Vve MAILLET, 99 ans • Éveline CUBIZOLLES Vve ROCHE, 91 ans • Marie POUGET Vve POCHARD, 97 ans • Noela DEMAZIÈRE Vve DIMENSTEIN, 99 ans • Jeanne DUFIEUX, 86 ans • Janie GARNIER Ep. TOUZIN, 75 ans • Jeanne DUFIEUX (RONCO) 86 ans • Patrick FOURNET, 69 ans • Laurent MAGNIN, 54 ans • André PORTE, 94 ans • Robert DESGRANGES, 90 ans • Patrick CRISTIANI, 60 ans • Christian ROGUE, 73 ans

NOVEMBRE

Ahmed DELLAL, 79 ans • Marie COMBASTET Vve PLANE, 97 ans • Jean-Pierre TRÉCHOT, 75 ans • Marguerite ANDRAUD Vve GENET, 90 ans • Jean Claude BEST, 77 ans • Béatrice COUVOISIER, 62 ans • Alain RAGAIGNE, 84 ans • Gilbert TICHY, 86 ans • Jacky GUYARD, 65 ans • Roger LONGEANIE, 83 ans

DÉCEMBRE

Roger BOULICOT, 96 ans • Micheline SAUTOUR Vve BASSIN, 96 ans • Arnaud CHAPUT, 23 ans • Odette TERSOL Vve PINCHAUD, 90 ans • Suzanne SAUVAT Vve DECHENAUD, 98 ans • Annette DELCAIRE Vve SIMON, 94 ans • Daniel GUILLON, 86 ans • Louis DARJ, 85 ans

RELEVÉ DE COMPTEURS D'EAU

AVRIL

Allée des Géraniums • Impasse de la Chaux • Impasse Jean-Zay • Rue Nelson-Mandela • Avenue de l'Allier • Rue Anatole-France • Rue des Archers • Impasse de la Barrière • Passage de la Barrière • Place de la Barrière • Rue de la Barrière • Place de Bellerive • Rue Charles-Peguy • 1er passage de la Chaux • Rue de la Chaux • Rue du Commerce • Place de la Comté • Avenue des Dores • Place des Dores • Rue de l'Église • Avenue Édouard-Herriot • Rue du Forez • Place du Forez • Rue des Forts • Impasse de la Gerbe d'or • Rue du Huit Mai • Avenue Jean-Moulin • Place Joseph-Gardet • Rue Docteur Robert-Langlade • Rue Louis-Pergaud • Avenue de la Margeride • Place de Mirefleurs • Rue du Mont Mouchet • 1ère impasse de la Perche • 2e impasse de la Perche • 3e impasse de la Perche • Place de la Perche • Rue de la Perche • Rue Pierre-Bérégovoy • Place la Roche-Blanche • Place de la Roche-Noire • Impasse de St-Georges • Avenue Salvador-Allende • Place du Servière • Rue de la Source • Rue du Velay

MAI

Rue Annet-Farnoux • Impasse des Bleuets • Rue du Bout du Plot • Rue de la Brèche • Rue Camille-Saint-Saëns • Place du Chambon • Rue du Chambon • Impasse Champ Marco • Impasse des Coteaux • Impasse Alphonse-Daudet • Rue de l'École • Impasse des Épis • Rue du Fossé • Impasse Franz-Schubert • Impasse du Guéry • Rue du Guéry • Impasse du Hameau • Impasse des Laitiers • Place de la Mairie • Rue de la Mairie • Impasse Maurice-Ravel • Rue Maurice-Ravel • Rue des Mouettes • Impasse Mozart • Rue Onslow • Place du Pavin • Rue du Pavin • Rue des Peupliers • Passage Saint-Hilaire • Rue Saint-Hilaire • Rue sous la Terrasse • Rue de la Tour • Rue Vincent-d'Indy • Rue Voltaire

JUIN

Rue de l'Aubrac • Rue Lucie et Raymond-Aubrac • Rue Arthur-Rimbaud • Rue Bel Horizon • Impasse du Berry • Impasse des Cévennes • Avenue des Cévennes • Impasse des Citronniers • Rue Condorcet • Rue Étienne-Boileau • Rue des Floralys • Rue des Hortensias • Place Jean de La Bruyère • Impasse des Jonquilles • Impasse du Larzac • Rue du Larzac • Rue des Loubatières • Impasse des Oliviers • Impasse des Orangers • Rue des Pervenches • Rue Pierre-Corneille • Rue du Roberty • Rue des Pommiers • Impasse du Quatre Septembre • Impasse de la Roseraie • Rue Serge-Ravanel • Impasse des Thuyas • Impasse Waldeck-Rousseau

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU - ANTENNE DE COURNON-D'AUVERGNE

59 avenue de l'Allier - 63800 Cournon-d'Auvergne
Tél : **04 73 77 65 10**

Même si vous n'êtes pas propriétaire du compteur, vous en avez la garde.
Attention : veillez à laisser accessibles les regards de compteurs d'eau pour le releveur.

NUMÉROS UTILES

▶ MÉDECINS DE GARDE

• **Maison médicale de garde :**
En semaine : de 19h à 23h
Samedi : de 12h à 23h
Dimanche et jours fériés : de 8h à 23h
composez le 04 73 84 33 33 - Rue du Moutier

• **Samu :** composez le 15

▶ PHARMACIES DE GARDE

composez le 3915

▶ DENTISTES ET KINÉSITHÉRAPEUTES DE GARDE

composez le 3915

▶ COMMISSARIAT DE POLICE

composez le 17 ou le 04 73 77 52 70
26 avenue de Lempdes

▶ POLICE MUNICIPALE

composez le 04 73 69 90 75

▶ SAPEURS POMPIERS

composez le 18

▶ DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

Antenne de Cournon-d'Auvergne
composez le 04 73 77 65 10
59 avenue de l'Allier

▶ DÉPANNAGES

• **gaz :** 0 810 433 063
• **électricité :** 09 726 750 63

MAIRIE DE COURNON-D'AUVERGNE

Place de la Mairie
Tél. : 04 73 69 90 00
Fax : 04 73 69 34 05

0 800 880 829 Service & appel gratuits
(en dehors des horaires d'ouverture)

MAIRIE ANNEXE

Maison des Citoyens - 15 impasse des Dômes
Tél. : 04 63 66 22 54

MAISON DES CITOYENS

15 impasse des Dômes
Tél. : 04 63 66 22 66
Fax : 04 63 66 22 67

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :
de 8h à 12h et de 13h à 17h
Le vendredi :
de 8h à 12h et de 13h à 16h

▲ REVENIR AU SOMMAIRE

Ville de Cournon-d'Auvergne

À l'instant •

[#Enfin]

👉 Retrouvez-nous sur les réseaux !

J'aime Commenter Partager